

HYDRO PAALO



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE SUR LE COURS D'EAU DE WE PAALO

PIECE XIII : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU PETITIONNAIRE



ISL Ingénierie - Lyon
Le Discover
84 boulevard Vivier Merle
69485 Lyon Cedex 3 - FRANCE
Tél. : +33 4 27 11 85 00
Fax : +33 4 72 34 60 99

www.isl.fr



1 DENOMINATION DU PETITIONNAIRE

Personne morale/ dénomination / Raison sociale

La société HYDRO PAALO, R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 311 018 (2016 B 260)

Forme juridique

Société par Action Simplifiée(SAS)

Objet social :

La Société a pour objet :

- L'étude, la conception, le financement, la construction et l'exploitation de nouvelles capacités de production électrique de type hydraulique aux fins de contribuer à la satisfaction des besoins en électricité et à la recherche de l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Aux effets ci-dessus, la réalisation de tous aménagements nécessaires et notamment l'aménagement de la rivière Wé Paalo sur la commune de POUEBO.
- La participation de la Société par tous moyens, à toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, par voie notamment de création de société nouvelle, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Adresse du siège social :

Le siège social est au : 87 Avenue du Général de Gaulle – BPC1, 98 848 Nouméa

Actionnaires

La société HYDRO PAALO est détenue par deux actionnaires : Enercal Energies Nouvelles (51%) et Nord Avenir (49%).

2 CAPACITES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PETITIONNAIRE ET DE SES PARTENAIRES

2.1 PARTENAIRE ENERCAL ENERGIES NOUVELLES

Société par Actions simplifiées au capital de 1.000.000 XPF

Siège Social : NOUMEA (Nouvelle-Calédonie), 87 Avenue du Général de Gaulle
(BP C1 – 98848 NOUMEA CEDEX)

La société **ENERCAL ENERGIES NOUVELLES** a été créée le mai 2014 et a pour objet social l'étude, la construction et l'exploitation de nouvelles capacités de production électrique dans le domaine des énergies renouvelables et de capacité de stockage de l'énergie.

En d'autres termes la société **ENERCAL ENERGIES NOUVELLES** contribue à la satisfaction des besoins en électricité et à la recherche de l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

Enercal Energies Nouvelles est engagée dans des projets tels que :

- Centrale solaire d'Ouvéa avec stockage : 250 kWc avec une mise en service prévue mi 2017
- Centrale agri-solaire de FOCOLA : 1.7 MWc avec une mise en service prévue au troisième trimestre 2017
- Centrale solaire avec stockage de OUA TOM : 10 MWc avec une mise en service prévue fin 2017
- Centrale solaire avec stockage de OUACO : 6 MWc avec une mise en service prévue fin 2017

Le capital social est de 1 000 000 XPF, détenu à 100% par la société ENERCAL dont les domaines d'expertises sont exposés ci-après :

ENERCAL, société anonyme d'économie mixte créée en 1955, a pour missions essentielles la production, le transport et la distribution d'énergie électrique en Nouvelle- Calédonie.

ENERCAL a construit des moyens de production variés pour satisfaire la quasi-totalité de la demande de fourniture d'électricité par les clients, particuliers et entreprises du territoire.

Dans le domaine de la production hydraulique, la société dispose principalement de trois concessions du Territoire pour les barrages de Yaté, la Némaoua et la Thu. **ENERCAL** a construit le barrage de Yaté et l'exploite depuis sa mise en service en

1959. **ENERCAL** a consolidé son expertise dans le domaine de la construction et l'exploitation d'ouvrages hydrauliques avec la mise en service de Néaoua en 1982 et de Thu en 1988. **ENERCAL** a construit également 9 microcentrales hydrauliques qui permettent d'alimenter les régions éloignées des réseaux de distribution ou qui viennent en appoint des groupes de production principaux.

Dans le domaine de la production thermique, **ENERCAL** a mis en service en 1992 la centrale de Népoui qui dispose de quatre moteurs diesel fonctionnant au fuel lourd. La puissance totale installée est de 53 MW.

En 2003 une seconde turbine à combustion a été installée sur le site de Ducos, portant à 45.6 MW la puissance d'appoint disponible.

Depuis 2004, **ENERCAL** détient 75 % de la société Prony Energies qui assure l'alimentation électrique par le biais d'une centrale thermique de 100 MW au charbon du métallurgiste Vale NC et de la distribution publique.

Par conventions passées avec les communes ou syndicats de communes, **ENERCAL** assure et gère la distribution électrique dans 27 communes sur les 33 que compte la Nouvelle-Calédonie. Aux termes de leurs conventions, lors du renouvellement des concessions de l'aéroport de Tontouta et de la commune de Dumbéa, ces deux concédants ont renouvelé leur confiance à **ENERCAL** pour 20 ans. Les autres concessions ne sont pas encore arrivées à leur terme.

ENERCAL gère, pour le compte de la Société Le Nickel – SLN, filiale du groupe ERAMET, une centrale thermique équipée de quatre tranches de 40 MW, située à Nouméa.

Enfin, depuis 1973 et pour 75 ans, **ENERCAL** est concessionnaire du transport de l'énergie sur l'ensemble du territoire.

Ces différentes activités d'**ENERCAL** favorisent des synergies en termes de personnel, de coûts d'exploitation et d'investissements. Cette intégration a permis de réduire le coût de l'électrification du Territoire par le réinvestissement sur le sol calédonien de l'ensemble des bénéfices réalisés par **ENERCAL** tout en assurant la sécurité de l'alimentation électrique de l'ensemble de ses clients dans un esprit de service public.

L'actionnariat d'ENERCAL : une entreprise de la Nouvelle-Calédonie

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'actionnaire majoritaire de la société est la Territoire de la Nouvelle Calédonie qui détient plus de 50 % des parts depuis mars 2008.

Rappelons qu'aux termes de la Loi Organique et de la délibération n° 195 du 5 mars 2012, le territoire est décideur pour toutes les questions relatives à la politique énergétique de la Nouvelle Calédonie, spécialement à son système électrique.

L'actionnaire majoritaire est donc au cœur du système en fixant la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie et le système tarifaire afférent.

L'actionnariat se décompose de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Part du capital (%)
Territoire de Nouvelle-Calédonie	333 090	54,42%
Eramet	99 784	16,30%
EDEV (EDF)	97 796	15,98%
GDF Suez Energie Services	66 045	10,79%
Communes	15 326	2,50%
Provinces	20	ns
Total	612 061	100%

Une situation financière rétablie

RESULTATS EN MILLIONS DE F.CFP					
EXERCICE	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Résultat courant	148	-1 287	575	2 294	982
Résultat net comptable	-343	-1 153	778	2 090	1 174
Endettement	4 254	3 971	4 023	3 221	3 043
Produits des activités courantes	21 276	22 158	23 725	29 580	30 473
Investissements	1 443	2 531	4 054	4 015	3 492
CAF (1)	1 200	303	312	4 807	3 849
(1) Hors incidence pour 2011-2012 et 2012-2013 de la facturation et provision pour créance de 2 164 MF en attente du résultat de d'arbitrage de Yaté.					

2.2 PARTENAIRE NORD AVENIR

Société Anonyme d'Economie Mixte de financement et d'investissement

Créée en janvier 2014, la SAEML NORD AVENIR est un dispositif provincial d'appui à la densification du tissu économique. En moteur de la diversification, elle accompagne le développement économique sur le territoire de la province Nord en soutenant les initiatives locales, avec pour axe le rééquilibrage économique, conformément aux orientations des accords de Matignon-Oudinot et de l'Accord de Nouméa. L'accompagnement se traduit par la prise de participations dans les entreprises, pour une durée variable, dans des secteurs où l'initiative privée fait défaut.

NORD AVENIR accompagne des porteurs de projet et des entreprises en renforçant leur capacité à se développer afin de favoriser l'émergence d'acteurs économiques privés, de taille significative.

En soutenant et en favorisant les transferts de technologie, elle s'attache à développer et ancrer des compétences techniques en province Nord.

Enfin, NORD AVENIR contribue à l'équilibre territorial de la province Nord en soutenant particulièrement la création d'activités, dans les zones à faible densité économique.

L'objectif : l'intérêt général

Les interventions de NORD AVENIR sont réalisées dans un objectif d'intérêt général.

Les secteurs d'intervention sont ceux insuffisamment couverts par le marché et au sein desquels la carence ou l'insuffisance d'initiative privée sont manifestes.

La priorité d'intervention vise le territoire de la province Nord, mais non exclusivement lorsque la prise de participation présente un intérêt pour le développement économique de la province Nord ou le rayonnement de celle-ci.

L'objet social

L'objet social de Nord Avenir est défini par le deuxième article de ses statuts.

La société a pour objet dans le cadre des dispositions législatives en vigueur et, notamment l'article 53 de la loi organique du 19 mars 1999 :

- De promouvoir le renforcement de la situation financière, en particulier les fonds propres des entreprises industrielles, touristiques, artisanales et autres en création, en développement ou en reconversion.
- Elle intervient selon les secteurs et les axes de développement préalablement décidés par les autorités provinciales, jugés prioritaires notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, l'aquaculture, le tourisme et l'hôtellerie, les activités de services, l'aménagement et la construction et présentant des perspectives intéressantes et durables de développement.
- Les interventions de la société seront limitées aux secteurs définis ci-dessus par la Province, quelle que soit la structure économique concernée, qui concourent au développement économique.
- A cet effet, la société interviendra par une prise participation dans toute entreprise pouvant aller jusqu'au contrôle de cette dernière et ce en partenariat, si nécessaire, avec le monde bancaire et financier, et/ou par la mise à disposition des financements nécessaires, notamment par la voie d'avances en compte courant d'associé, avec ou sans garantie.
- Elle pourra également effectuer toutes études, de quelque nature que ce soit, en vue de la réalisation du présent objet social.
- Elle devra gérer et administrer ses participations.
- Elle placera également sa trésorerie courante, c'est-à-dire ses liquidités disponibles.

- En aucun cas la société ne pourra se porter caution ou conférer des garanties sur ses actifs sociaux au profit de sociétés dans le capital desquelles elle ou une de ses filiales n'auraient aucune participation.
- D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Son mode d'intervention

NORD AVENIR intervient par des prises de participation directe ou au travers de filiales dont elle détient tout ou partie du capital.

Elle renforce les fonds propres des sociétés où elle intervient en abondant son compte courant d'associé ou en accordant des prêts participatifs, en particulier à des moments critiques de leur développement exigeants des ressources financières.

Dans certains secteurs stratégiques, ou pour des raisons historiques, NORD AVENIR intervient en tant qu'actionnaire majoritaire, voire unique. Dans les autres cas, elle intervient en actionnaire minoritaire en recherchant l'effet d'entraînement.

Dans tous les cas, elle agit en tant qu'investisseur impliqué, accompagnant le projet d'entreprise et participant à la gouvernance de l'entreprise.

Son intervention dans de nouveaux projets est conditionnée par l'existence de partenaires aux compétences métier avérées.

NORD AVENIR s'assure que les nouveaux projets dans lesquels elle s'engage respectent les principes du développement durable dans leur dimension sociale, environnementale et de gouvernance.

Toutes ses interventions sont soumises à l'accord de l'assemblée de la Province Nord.

Son intervention peut être une réponse à une demande publique exprimée par la collectivité provinciale.

Dans tous les cas, NORD AVENIR protégera ses intérêts patrimoniaux et veillera à la rentabilité des sociétés dans lesquelles elle détient ou prend des participations.

Ses moyens :

- Des financements ;
- Des compétences et expertises en développement ;
- Un réseau.

Ses ressources : des financements hybrides et diversifiés :

- Des financements bancaires ;
- Des financements publics ;
- Des dispositifs fiscaux ;
- Des partenaires métiers.

Les secteurs d'intervention et leurs objectifs

Les secteurs d'intervention sont répartis en pôle. Ces secteurs peuvent être modifiés et élargis dans le temps en fonctions des évolutions. Ils sont aujourd'hui au nombre de quatre :

- le pôle Agro,
- le pôle Tourisme et Hôtellerie,
- le pôle services à la mine et à l'industrie,
- le pôle aménagement et construction.

Leurs objectifs sont les suivants pour la mandature en cours.

Le pôle Agro

Le pôle « AGRO » regroupe les activités agricoles, aquacoles, de la pêche, forestières et agroalimentaires. Ses objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la structuration durable du secteur agricole et agro-alimentaire de la Province Nord,
- Créer à Ouaco un pôle agricole comprenant un centre génétique porcin et une exploitation agricole de polyculture-élevage associée,
- Consolider l'activité de pêche hauturière en sécurisant l'écoulement des produits et relancer l'exploitation de la coquille St-Jacques dans les eaux de Bélep,
- Développer une exploitation forestière et de transformation du bois afin de valoriser la ressource du plateau de Tango.

Pôle tourisme

Le pôle « tourisme » dont l'activité principale est l'exploitation d'établissements hôteliers a pour objectifs de :

- Valoriser la destination "Province Nord",
- Rénover et restructurer le parc hôtelier du Groupe afin d'obtenir un équilibre économique au niveau de l'exploitation des établissements.

Pôle services à la mine et à l'industrie

Le pôle « services à la mine et à l'industrie » a pour mission principale d'accompagner l'émergence d'un tissu économique local autour des massifs miniers.

Dans le cadre de cette mission, ces objectifs sont de :

- Contribuer à l'émergence d'activités de services à la mine et à l'industrie en province Nord,
- Soutenir et accompagner les initiatives des acteurs locaux à proximité des centres miniers,
- Renforcer les entreprises existantes et accompagner la création de nouvelles si nécessaire.

Pôle aménagement et construction

Le pôle aménagement et construction a pour vocation d'accompagner le développement de la province Nord en contribuant au renforcement de sa capacité d'accueil, tant au niveau de l'habitat que des entreprises.

Pour réaliser cette mission, NORD AVENIR valorise directement ou indirectement les réserves foncières réalisées antérieurement.

Les objectifs actuels sont de :

- Contribuer au développement de l'offre d'habitat sur l'ensemble de la Province, en valorisant en particulier le foncier mis en réserve, mais aussi en accompagnant des opérations sur terres coutumières,
- Créer des zones d'activités pour accueillir les entreprises.

L'organisation des filiales et participation

Les activités de diversification concentrent près de 80 filiales et participations dans différents secteurs d'activités au 30 juin 2015.

Elles sont structurées en quatre pôles d'activités, eux-mêmes organisés en sous-holdings qui regroupent des secteurs variés :

■ La SAS FINAGRO

pour le pôle agro ;

■ La SA CIT (Compagnie d'Investissements Touristiques)

pour le pôle tourisme et hôtellerie ;

■ La SC SODEPAR (Société de Développement et de Participation)

pour le pôle des sociétés de services à la mine et à l'industrie ;

■ La SNC SOGENOR II (Société Générale Immobilière du Nord)

pour le pôle aménagement et construction.

La SAS SODEAN (Société de Développement par l'Aménagement de la province Nord) créée en 2011, anime le pôle et assure la maîtrise d'ouvrage des réalisations du Groupe, ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de collectivités ou d'investisseurs privés.

Selon les filiales et participations, la SAEML NORD AVENIR détient un niveau de capital différent. Une situation qui s'explique par l'histoire et le développement des activités de diversification de la SAEML SOFINOR, mais également par la nature des partenariats que le Groupe a institués, et aux spécificités des filières. NORD AVENIR est majoritaire dans près de 50% des sociétés dans lesquelles elle intervient.

La gouvernance

La gouvernance de la SAEML NORD AVENIR est confiée au Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration de la SAEML NORD AVENIR est présidé par Monsieur Victor TUTUGORO, deuxième Vice-Président de la Province Nord jusqu'au 19 juin 2014. Il est composé de 8 membres, dont 7 sont désignés par l'Assemblée de la Province Nord. Le huitième siège est partagé par les quatre SAEML : la SAEML Côte Océanienne, la SAEML Espaces de l'Ouest, la SAEML Sud Minier et la SAEML Grand Nord.

L'actionnariat

La participation de la Province Nord au capital de la SAEML NORD AVENIR, est de 85%, celles des SAEML, de 14,99%, répartis de façon égale entre la SAEML Côte Océanienne, la SAEML Espaces de l'Ouest, la SAEML Sud Minier et la SAEML Grand Nord.

Structure bilancielle

Actif	2014-2015	2015-2016
Actif immobilisé	11 663	12 862
<i>dont titres de participation</i>	<i>1 060</i>	<i>1 184</i>
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	<i>8 859</i>	<i>10 943</i>
Actif circulant	3 201	2 101
<i>dont Disponibilités</i>	<i>2 546</i>	<i>1 576</i>
Total	14 864	14 964
Passif		
Capitaux propres	7 615	6 378
provisions pour risques et charges	5	10
Endettement bancaire	3 648	4 358
Endettement schéma fiscal Lp 45 ter 3 et 4	3 320	3 910
Autres dettes	276	308
Total	14 864	14 964